



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 avril 2007
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2007

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire*

Projet de descriptif de programme de pays**

Jordanie

Résumé

Le projet de descriptif de programme de pays relatif à la Jordanie est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2008-2012, qui prévoit des dépenses de 3 335 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 6 millions de dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

* E/ICEF/2007/8.

** Conformément à la décision 2006/19 (E/ICEF/2006/5/Rev.1) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF au plus tard six semaines après l'examen du descriptif de programme de pays à la session du Conseil. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2007.



<i>Données de base[†]</i> <i>(elles concernent 2005, sauf indication contraire)</i>	
Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions)	2,5
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes)	26
Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale (modérée et grave) (2002)	4
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (1995-1996)	41
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (garçons/filles) (2002)	99/99
Pourcentage d'élèves de l'enseignement primaire atteignant la cinquième année de scolarité (2003)	99
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (en pourcentage) (2004)	97
Taux de prévalence du VIH chez les adultes	—*
Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent	—
RNB par habitant (en dollars É.-U.)	2 500
Pourcentage d'enfants de 1 an ayant reçu les trois doses du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3)	95
Pourcentage d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole	95

[†] On trouve des données plus complètes par pays sur les enfants et les femmes sur le site www.unicef.org.

* 0,02 % (*Source* : AIDS Epidemic Update, rapport ONUSIDA/OMS de 2005).

Situation des enfants et des femmes

1. L'indicateur du développement humain classe la Jordanie 89^e sur 177 à l'échelle mondiale et 9^e sur 19 à l'échelle de la région. Le pays a certes progressé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais de façon lacunaire. Selon le rapport de 2004 sur les objectifs du Millénaire pour le développement, il est en bonne voie, mais pour ce qui est des objectifs 3, 6, 7 et 8, il y a des incertitudes, les perspectives pour les objectifs 1, 2, 4 et 5 étant meilleures. Même lorsque les objectifs sont en voie d'être atteints, certains indicateurs, par exemple la mortalité des moins de 5 ans et la mortalité infantile, laissent à désirer.

2. Le Royaume est attaché au bien-être des enfants, comme en témoignent les dépenses publiques importantes qu'il consacre à leur santé et à leur éducation et le fait qu'il n'hésite pas à reconnaître les problèmes qui se posent, puis à engager des réformes juridiques, à élaborer des politiques et des stratégies et à créer des mécanismes institutionnels.

3. Dans ses observations finales sur le troisième rapport périodique que lui a présenté la Jordanie en 2006, le Comité des droits de l'enfant a noté les efforts qui avaient été consentis pour répondre à ses préoccupations et donner suite à ses recommandations, en soulignant toutefois qu'il fallait faire davantage dans plusieurs domaines, notamment en ce qui concerne l'âge minimum de la responsabilité pénale. Il a rappelé que les réserves de la Jordanie à la Convention relative aux droits de l'enfant étaient vues comme non nécessaires. Il a constaté par ailleurs que les enfants des Jordaniennes dont le conjoint n'était pas Jordanien et les enfants nés hors mariage faisaient l'objet d'une discrimination et que les enfants vivant dans la misère subissaient une discrimination de facto.

4. Le Comité s'est dit alarmé par les crimes dits d'honneur qui auraient été commis contre des filles et par le nombre élevé d'accidents de la route (98 055 en 2006), qui ont fait 250 morts et 901 blessés graves parmi les enfants de moins de 18 ans. Il s'est également déclaré préoccupé par le fait que l'opinion des enfants était peu respectée. Tout en saluant les efforts faits pour améliorer la collecte de données sur les enfants, il a en outre constaté que dans plusieurs domaines (violence à l'encontre des enfants, enfants handicapés, enfants travaillant ou vivant dans la rue, exploitation sexuelle des enfants, enfants migrants, réfugiés et demandeurs d'asile et enfants délinquants), il n'y avait pas de données ou les données existantes étaient insuffisantes.

5. La Jordanie a ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes en 1992, mais en formulant des réserves importantes aux articles 9, 15 et 16. En raison de la très faible participation des femmes à la vie politique et économique, la Jordanie n'est pas en voie d'atteindre l'objectif du Millénaire n° 3.

6. Au cours de la dernière décennie, la mortalité infantile a été ramenée à 22 décès pour 1 000 naissances vivantes (16 de ces 22 décès survenant pendant le premier mois) et la mortalité des moins de 5 ans à 26 décès pour 1 000 naissances vivantes, les taux de survie étant plus faibles en milieu rural et chez les pauvres. Chez les 20 % les plus pauvres, le taux de mortalité infantile s'élève à 35. Les taux de vaccination des enfants sont demeurés constants – 95 % pour tous les antigènes à l'exception du BCG – et il n'y a pas eu de cas de poliomyélite dans le pays depuis plusieurs années. Les maladies diarrhéiques ont été enrayées mais risquent de réapparaître. La lutte contre les infections respiratoires aiguës, qui sont aujourd'hui la principale cause de mortalité chez les nourrissons, se poursuit. Le taux d'allaitement exclusivement maternel est faible.

7. Malgré l'amélioration progressive des services de santé maternelle, la mortalité maternelle atteint le chiffre estimatif de 41 pour 100 000 naissances vivantes. Quatre-vingt-dix-neuf pour cent des femmes enceintes bénéficient de soins prénatals qui, pour certaines, se résument à un seul bilan de santé. Seulement 31 % des femmes qui accouchent dans un établissement de soins y retournent pour recevoir des soins postnatals.

8. Les services de santé en général, et de santé procréative en particulier, ne sont pas adaptés aux besoins des adolescents. Peu sensibilisés à la nécessité d'une hygiène de vie, ceux-ci méconnaissent les problèmes de santé, notamment en matière de procréation. Ils n'ont pas suffisamment de possibilités de pratiquer des sports ou de faire de l'exercice et courent de plus en plus le risque de devenir obèses. Le tabagisme est un autre sujet d'inquiétude : selon l'Enquête mondiale OMS/UNICEF de 2003 sur le tabagisme chez les jeunes, il concernerait le tiers des enfants âgés de 13 à 15 ans.

9. Le taux national de prévalence du VIH/sida est faible, mais la population est peu sensibilisée à la maladie. Un programme national de lutte antisida a été créé et une stratégie nationale en la matière a été lancée en 2006. Le Groupe thématique des Nations Unies sur le VIH/sida est efficace en termes de coordination et de mobilisation des ressources. Le Ministère de l'éducation est en train d'inscrire la sensibilisation au VIH/sida aux programmes scolaires et un manuel d'éducation mutuelle établi en collaboration avec le Ministère de la santé va être utilisé à l'intention des groupes d'adolescents vulnérables.

10. Bien que l'enseignement primaire soit ouvert à tous et se soit généralisé, les enfants pauvres et les enfants handicapés sont peu nombreux à suivre un enseignement, en particulier aux niveaux supérieurs. Le Ministère de l'éducation dispense des services éducatifs à environ 4 000 enfants handicapés ou ayant des difficultés d'apprentissage dans des écoles réparties sur tout le territoire national mais l'universalisation de l'enseignement se heurte encore à des difficultés considérables. La participation des élèves et des parents d'élèves aux décisions concernant la vie scolaire est faible et il y a un écart entre ce que les adolescents apprennent à l'école et les qualifications exigées par les employeurs. Le chômage s'établit à 24 % chez les garçons et à 41 % chez les filles.

11. L'un des grands problèmes qui se posent est la pauvreté, inégalement répartie (19 % en milieu rural et 13 % en milieu urbain) dans les gouvernorats et entre eux et dans les villes. Le fait que le pourcentage d'enfants pauvres soit supérieur au taux moyen de pauvreté national est préoccupant. Selon une étude réalisée en 2006 par le Fonds international de développement agricole, 20 des 73 sous-districts du pays ont un taux de pauvreté supérieur à 25 %. Vu que leur population atteint les 403 000 habitants, il y a des poches de pauvreté importantes dans les campagnes.

12. Au début de 2007, on estimait à 750 000 le nombre des Iraquiens se trouvant dans le pays, dont beaucoup disposeraient de moyens suffisants. À la fin de février 2007, 50 % des demandeurs d'asile inscrits auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avaient moins de 18 ans. Les informations sur les enfants des familles que la guerre en Iraq a contraints à se déplacer sont insuffisantes pour que l'on puisse planifier des interventions. Le Gouvernement a commandé une étude qui sera réalisée au début de 2007 par un institut de recherche indépendant.

Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure (2003-2007)

Principaux résultats

13. Toute une série de résultats importants ont été obtenus : la politique sociale et les cadres juridiques en faveur des enfants ont été améliorés, des modèles novateurs généralisés et des mécanismes institutionnels créés. On trouvera plusieurs illustrations de ces résultats dans les paragraphes ci-après.

14. Les activités de sensibilisation menées par l'UNICEF ont joué un rôle déterminant dans l'adoption par le Parlement de la Convention relative aux droits de l'enfant, dont le texte a été publié au Journal officiel. Cela a ouvert la voie à une meilleure adaptation des lois nationales aux dispositions de la Convention. Un projet de loi sur l'enfance est en instance d'adoption par le Parlement et plusieurs autres textes de loi seront adoptés sous peu. L'examen du troisième rapport périodique au Comité des droits de l'enfant, auquel ont participé le Gouvernement et des organisations de la société civile, a donné lieu à des entretiens fructueux avec le Comité et abouti à l'engagement de donner suite aux observations finales.

15. Le Plan d'action national en faveur des enfants (2004-2013) s'inspire des objectifs formulés dans la résolution de l'Assemblée générale intitulée « Un monde digne des enfants ». Plus de 200 responsables et défenseurs de l'enfance ont

concouru à son élaboration. Les interventions qu'ils ont recommandées ont été chiffrées et un dispositif de suivi et d'évaluation devant permettre d'assurer le bon déroulement des interventions et leur suivi sous la conduite d'un comité directeur a été élaboré.

16. La base de données *DevInfo* a servi principalement à suivre les progrès de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Département de la statistique l'utilise depuis 2003, en en faisant régulièrement mettre à jour les données par une équipe spécialisée. Les capacités de suivi et d'évaluation des partenaires qui se consacrent à la défense des droits de l'enfant et de la femme ont été encore renforcées. Ceux-ci ont désormais à leur disposition un manuel élaboré par le bureau régional de l'UNICEF, et en collaboration avec lui, dont l'utilité est bien établie.

17. Le programme de développement du jeune enfant, qui, à la fin 2007, aura permis d'aider 90 000 personnes (9 % des ménages) à mieux s'occuper des enfants, a été adopté progressivement par des ministères importants dans le cadre de leurs travaux ordinaires. Le Ministère de l'éducation a intégré des programmes d'éducation parentale dans sa réforme de l'éducation pour une économie du savoir, qui bénéficie du soutien de la Banque mondiale, et a affecté des crédits au programme pour la période 2006-2007. Les capacités du pays de mener à bien celui-ci ont été renforcées grâce à l'élaboration de manuels, d'outils et de cours de formation à l'intention des partenaires, notamment de cours à l'intention de 900 chefs religieux, qui doivent leur permettre d'aborder les questions du développement et de la protection de l'enfance dans la perspective des droits de l'enfant.

18. Des normes, indicateurs et critères relatifs au développement du jeune enfant ont été élaborés et mis à l'essai afin d'évaluer dans quelle mesure la Jordanie est parvenue à améliorer les conditions de vie des enfants de 0 à 8 ans, d'aider à élaborer des programmes de formation à l'intention des personnes s'occupant des enfants en institution ou à domicile et de faciliter l'élaboration de programmes de formation à l'intention des parents et des professionnels.

19. Avec le soutien de l'UNICEF, la justice des mineurs a évolué dans un sens favorable à la réinsertion sociale des jeunes délinquants. L'introduction des principes de la justice réparatrice dans le droit applicable aux mineurs et la création de brigades des mineurs dans quatre commissariats de police ont permis, en 2006, d'éviter de faire comparaître 160 mineurs délinquants devant un juge.

20. La qualité des informations sur les questions relatives aux droits de l'enfant fournies par les médias a été améliorée grâce à des activités de mobilisation et de sensibilisation menées auprès des organes d'information. La Journée internationale de la radio et de la télévision en faveur des enfants est devenue l'occasion pour les enfants de faire connaître leurs vues.

21. La prise en charge intégrée des maladies de l'enfant est un des projets mis en œuvre conjointement par le Ministère de la santé, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient. La première évaluation qu'en ont faite les médecins concernés a montré qu'il y avait des progrès mais aussi des lacunes. Elle a aidé le Ministère à en programmer la généralisation aux enfants de moins de 5 ans tout en assurant la qualité des prestations de service.

22. Le système de santé est nettement mieux préparé à s'occuper des enfants maltraités. L'utilisation de manuels de procédure et de fiches de signalement et d'enregistrement des données a facilité les prises en charge et le Ministère de la santé s'est engagé, dans le cadre d'une stratégie générale en faveur de la santé, à lutter contre la maltraitance des enfants.

23. Pour faciliter l'élaboration des politiques relatives au développement et à la participation des adolescents, une stratégie nationale en faveur de la jeunesse, soucieuse de l'égalité des sexes et multisectorielle, qui a été adoptée en 2005, a été élaborée avec la participation d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et des adolescents. Elle sert de cadre de travail aux organisations de jeunes.

24. Un projet pilote visant à améliorer la qualité de l'enseignement, qui fournit une initiation à la vie pratique à des adolescents au moyen d'activités parascolaires, a eu graduellement pour effet de convaincre le Ministère de l'éducation d'intégrer ce type de formation dans deux disciplines des programmes scolaires jordaniens. Le cadre général retenu était le fruit de recherches menées de concert avec les intéressés – enfants d'âges divers, enseignants et parents – et avait été conçu en fonction des besoins réels des enfants. Le projet a été couronné de succès parce qu'il conjugait diverses stratégies – de sensibilisation, d'assistance technique et renforcement des capacités, notamment – et parce que le Gouvernement en avait la maîtrise et était convaincu de son intérêt. Tous les adolescents auront bénéficié d'une initiation à la vie pratique à l'école d'ici à 2009.

25. Bien qu'aucune évaluation n'ait encore été faite, environ 33 400 adolescents ayant bénéficié de ce type de formation à l'école ou dans une maison de jeunes ont commencé à participer activement à la vie de leur quartier ou de leur village dans le cadre d'initiatives prises par des adolescents et ont sensiblement modifié leur mode de vie.

26. Les organisations de jeunes ont été rendues mieux à même d'adopter des méthodes de programmation participatives et soucieuses de l'égalité des sexes grâce à la formation qui a été dispensée à environ 5 000 prestataires de services, dont des enseignants et des jeunes travailleurs. Des matériaux éducatifs portant sur les compétences pratiques de base, l'hygiène sexuelle et la santé procréative, en particulier le VIH/sida, la prévention du tabagisme, la participation des jeunes et l'éducation des adolescentes par les parents ont été élaborés.

Enseignements tirés

27. Pour que les principaux homologues puissent être plus efficaces en termes de suivi et d'évaluation, il est indispensable de continuer à appuyer le renforcement des capacités et des dispositifs de suivi.

28. La réforme de la justice, qui exige beaucoup de travail et de temps, suppose l'existence d'un solide réseau de défenseurs des droits qui soient soucieux et capables de mener les activités nécessaires pour faire adopter des projets de loi et modifier certaines lois, influencer sur les politiques et les priorités nationales et favoriser l'intégration d'activités novatrices dans le programme de travail des ministères.

29. La protection des enfants contre la violence et l'amélioration de la justice pour mineurs nécessitent des démarches multidisciplinaires et des réformes à grande

échelle. Les moyens techniques et financiers dont le pays dispose pour atteindre ces deux objectifs cruciaux sont limités. Si l'on veut que les projets types continuent à obtenir des résultats et qu'il soit donné suite à ces résultats dans le système judiciaire, il faut impérativement renforcer les moyens des partenaires existants, notamment leur capacité de mobiliser des fonds.

30. Le volet Éducation parentale d'un projet relatif au développement et à la participation des adolescents a permis de faciliter le dialogue entre les générations et favorisé une meilleure communication entre les adolescents et leurs parents. Pour que les adolescents puissent vraiment participer à la vie collective, les programmes doivent déborder le cadre de la formation et inclure des activités dont on leur laisse l'initiative et des projets ayant une incidence concrète sur leur vie.

Programme de la Jordanie pour la période 2008-2012

Tableau budgétaire récapitulatif

<i>Programme</i>	<i>En millier de dollars des États-Unis</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement du jeune enfant	890	900	1 790
Protection de l'enfance	960	1 500	2 460
Participation et autonomisation des adolescents	500	3 300	3 800
Mobilisation et partenariats pour les droits de l'enfant	650	300	950
Dépenses intersectorielles	335		335
Total	3 335	6 000	9 335

Processus préparatoire

31. L'orientation du programme de coopération pour la période 2008-2012 a été définie sur la base des documents et éléments suivants : le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), qui est étroitement lié aux priorités nationales de développement et aux objectifs du Millénaire pour le développement; les difficultés mises en évidence au moyen du bilan commun de pays; les observations et recommandations du Comité des droits de l'enfant; le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2006-2009; et l'analyse de la situation des enfants pour 2006. Cette dernière a été réalisée avec la participation d'organisations gouvernementales et des principales ONG et tient compte des informations recueillies auprès des adolescents et de leur entourage dans le cadre de discussions de groupe. Les modifications apportées au programme précédent sont inspirées des recommandations de l'examen à mi-parcours de 2005.

32. Les principales ONG œuvrant en faveur des enfants ont contribué à l'élaboration du programme dans le cadre de consultations. Les homologues gouvernementaux, les ONG et les pays donateurs y ont également concouru en examinant, dans le cadre d'une réunion stratégique conjointe, les projets de programme des organismes membres du Comité exécutif qui ont trait au PNUAD.

Auparavant, l'UNICEF avait tenu une réunion pour consulter ses interlocuteurs au sein du Gouvernement, des ONG et des associations locales.

Objectifs, principaux résultats et stratégies

33. Le programme de pays a pour objectif d'appuyer les efforts nationaux visant à donner effet aux droits des enfants, en mettant particulièrement l'accent sur les capacités nécessaires pour assurer la participation et l'autonomisation des adolescents, la survie et le développement du jeune enfant et la protection des enfants contre la violence et la maltraitance. Il apportera un soutien aux recherches stratégiques, aux études et à la production des données propres à éclairer les décisions à prendre et les plans à élaborer concernant les enfants, aux activités de mobilisation en faveur de la réforme des lois et des politiques relatives aux enfants, notamment ceux qui sont pauvres et vulnérables, et aux modèles et initiatives qui permettent de répondre durablement aux besoins des enfants et puissent être reproduits.

34. Le programme relaie et amplifie le programme précédent en consolidant les projets types et en leur donnant un caractère plus stratégique face aux difficultés à surmonter. Il contribue à la réalisation des objectifs du PNUAD concernant la lutte contre la pauvreté, l'accès aux services sociaux, en particulier des pauvres et des défavorisés, et la bonne gouvernance en tant que moyen de faire reculer la pauvreté et l'insécurité et de favoriser les droits de l'homme. Les principaux résultats attendus du programme d'ici à 2012 sont les suivants :

- a) Augmentation de 15 % du nombre de familles ayant adopté des pratiques appropriées pour favoriser le développement des enfants;
- b) Augmentation de 30 % du nombre des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans dont s'occupent les services de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant;
- c) Initiation à la vie pratique de tous les enfants et adolescents à l'école, soucieuse de l'égalité des sexes;
- d) Augmentation de 20 % de la participation des conseils d'élèves et d'étudiants et des associations de parents d'élèves à la vie scolaire;
- e) Amélioration des connaissances et des pratiques des adolescents (en particulier de ceux faisant partie des groupes à risque) pour les aider à mener une vie saine et à se prémunir contre le sida et la toxicomanie;
- f) Accroissement de 30 % du nombre d'enfants ayant accès aux services chargés de dépister les enfants maltraités et de les orienter vers les services spécialisés concernés;
- g) Accroissement de 25 % du nombre d'enfants qui bénéficient de mesures de justice réparatrice pour délinquants et sont réinsérés dans leur famille et dans leur milieu;
- h) Mise à jour et utilisation des données et informations stratégiques permettant de suivre les progrès accompli en matière de droits de l'enfant et d'en rendre compte;

i) Amélioration de la mobilisation de ressources et des partenariats en faveur des enfants au moyen de dialogues sur les politiques à suivre et d'activités de sensibilisation s'appuyant sur des faits concrets;

j) Accroissement de la participation des adolescents à l'élaboration des politiques les concernant et à leur mise en œuvre à l'échelon local, infranational et national;

k) Mise en conformité des politiques et des cadres juridiques relatifs aux droits de l'enfant avec les normes internationales.

Principales stratégies

35. Le programme et les stratégies envisagées s'articuleront autour d'une démarche fondée sur les étapes du développement, les droits et le souci de l'égalité des sexes. La Jordanie étant un pays à faible revenu intermédiaire et les moyens financiers de l'UNICEF étant très limités, le programme visera avant tout à promouvoir la réforme de la justice et la réorientation des politiques, l'assistance technique à la formulation et à la mise en œuvre de modèles novateurs pouvant être reproduits, le renforcement des capacités individuelles et institutionnelles et l'élargissement des savoirs afin d'améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi des programmes en faveur des enfants. L'UNICEF aidera les services administratifs nationaux à développer leurs capacités en matière de budgétisation sociale, de définition des politiques en faveur des pauvres et de formulation de programmes d'autonomisation de portée locale propres à aider les groupes les plus vulnérables et les plus défavorisés dans certains endroits.

36. Le programme sera axé sur tous les domaines dans lesquels une évolution des comportements est nécessaire. Les activités de communication propres à favoriser cette évolution seront donc essentielles, tout comme la mobilisation sociale. Il sera indispensable de faire participer les enfants et adolescents mais aussi les parents et les collectivités, les associations locales et les partenaires gouvernementaux si l'on veut qu'il y ait appropriation et que les résultats obtenus s'inscrivent dans la durée.

Liens avec les priorités nationales et le PNUAD

37. Le projet de programme a été établi en collaboration avec le Gouvernement jordanien et les résultats et produits qui en sont attendus sont identiques à ceux figurant dans la matrice de résultats du PNUAD. Il tient donc compte de l'Agenda national pour la période 2006-2012, document faisant la synthèse des stratégies et plans de développement national et des grands documents traitant des interventions sectorielles, dont le Plan d'action national en faveur des enfants, les stratégies connexes et le rapport de la Jordanie sur la suite qu'elle donne aux recommandations formulées dans la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Un monde digne des enfants ».

38. L'UNICEF a contribué activement à l'élaboration du PNUAD, par l'intermédiaire de son Représentant lorsqu'il a fait office de coordonnateur résident par intérim pendant la période de recensement et de hiérarchisation des priorités et d'élaboration de la matrice, de l'administrateur de programmes présidant un groupe sur les résultats du PNUAD, et de ses administrateurs de projet œuvrant au sein de tous les groupes de travail. Son programme contribuera à la réalisation de 2 des

3 résultats escomptés du PNUAD et de 6 des 12 escomptés de son programme de pays et de 14 de ses 27 résultats connexes.

Liens avec les priorités internationales

39. Le programme s'inscrit dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et des objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier des objectifs 1, 2, 3, 4 et 6. Il donne suite à la Déclaration figurant dans la résolution susmentionnée intitulée « Un monde digne des enfants » et apporte une contribution dans les cinq domaines d'activités du PSMT pour la période 2006-2009 et dans 11 des 20 principaux domaines de résultats connexes. Il s'inspire des observations finales formulées par le Comité des droits de l'enfant en 2006 et concourt à la mise en œuvre des recommandations du Secrétaire général sur la violence à l'encontre des enfants.

Composantes du programme

40. Le programme « **Survie et développement du jeune enfant** » vise : a) à réduire la mortalité néonatale en améliorant la qualité des soins; b) à élargir l'accès aux services de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et à leurs antennes locales; c) à accroître le nombre de familles qui donnent des soins adaptés ou sollicitent une aide de la collectivité à cet égard, en ce qui concerne en particulier l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants; d) à améliorer le cadre d'action politique de façon à élargir l'accès aux services de développement du jeune enfant, y compris aux programmes d'éducation parentale.

41. Pour faire reculer encore davantage la mortalité néonatale, il prévoit une assistance technique au Ministère de la santé, qui consiste à évaluer la situation et à recommander d'autres interventions. Le système de soins primaires sera rendu mieux à même d'assurer dans de bonnes conditions la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, notamment les services dispensés aux nouveau-nés, et d'améliorer les soins.

42. Un appui technique et une aide à la définition des politiques permettront de fixer des normes et des critères propres à assurer la qualité des services, notamment de concevoir un dispositif national de suivi des principaux indicateurs du développement du jeune enfant, d'élaborer des outils pour évaluer les résultats obtenus en la matière et d'établir un plan d'action pour la collecte des données nécessaires. Des manuels de procédure et des guides seront élaborés et les capacités nationales renforcées.

43. Le programme aidera surtout les parents et autres dispensateurs de soins à mieux s'occuper des enfants, en mettant l'accent sur la prévention de la maltraitance, le développement cognitif de l'enfant, le rôle des hommes dans les soins donnés aux enfants, la prévention des maladies, l'optimisation de la santé infantile et la promotion de la croissance et du développement des enfants. Les homologues nationaux et locaux coordonneront la mise en œuvre des programmes d'éducation parentale, dans le cadre du groupe de travail multidisciplinaire déjà en place et du Forum national des directeurs techniques chargés du développement du jeune enfant. Des matériaux de formation et de sensibilisation à la nécessité de faire évoluer les comportements seront élaborés et la capacité de la presse de promouvoir les bonnes techniques de soins sera renforcée. Le programme prévoit également de protéger les enfants contre les accidents de la route.

44. Un appui technique sera fourni pour renforcer la capacité nationale d'administrer, de réaliser et de suivre le programme à tous les échelons et pour consolider les partenariats avec diverses ONG et associations locales et les ministères concernés. Des activités seront organisées au niveau local pour orienter favorablement les décisions politiques et assurer l'application des lois. La nouvelle Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'engagement pris par la Jordanie dans ce contexte sont de nature à favoriser une démarche axée sur le respect des droits. Dans certaines collectivités mal desservies, le programme renforcera les capacités et les compétences de gestion des services destinés aux enfants et aux femmes. Des structures seront créées au niveau local pour que celles-ci, notamment les mères, disposent des moyens nécessaires pour recenser les besoins des enfants, y compris les enfants handicapés, en matière de santé, de nutrition et de prise en charge psychosociale et pour y répondre.

45. Le programme de **protection de l'enfant** aura essentiellement pour but : a) d'améliorer les politiques et les instruments juridiques visant à donner effet aux droits de l'enfant; b) de créer un dispositif national de suivi des principaux indicateurs de protection de l'enfant; c) d'accroître les capacités du dispositif national destiné à dépister et aider les enfants victimes de violence et de maltraitance et négligés ou abandonnés; d) de renforcer la fonction réparatrice de la justice pour mineurs.

46. Le volet du programme relatif aux politiques et aux instruments juridiques permettra de rendre les fédérations d'ONG mieux à même de faire en sorte que les cadres juridiques soient alignés sur la Convention relative aux droits de l'enfant, sur la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et sur d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Elle contribuera par ailleurs à la création d'un dispositif national de collecte de données sur la protection et de suivi et d'évaluation des principaux indicateurs en la matière, qui permettra d'assurer le suivi de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence dont sont victimes les enfants et de la situation des enfants délinquants. Les activités de sensibilisation viseront essentiellement à faire en sorte que les politiques et les budgets renforcent la protection de l'enfant et à obtenir l'appui du Parlement et des institutions religieuses.

47. Le volet du programme relatif aux enfants en situation de détresse aura les objectifs suivants : renforcer, dans les établissements hospitaliers et de soins, les dispositifs de diagnostic et d'orientation relatifs aux enfants victimes de maltraitance et de violence et plaider en faveur de la mise en place de dispositifs du même type dans le système scolaire; renforcer le système d'enregistrement et de suivi des affaires de maltraitance d'enfant; rendre les policiers, les assistantes sociales et les médecins mieux à même de repérer et de prendre en charge les enfants maltraités; renforcer l'accompagnement psychologique de ces enfants et des autres enfants en détresse et assurer la fourniture des équipements nécessaires pour que le système judiciaire puisse mieux répondre aux besoins des enfants; donner aux parents les moyens de jouer un rôle central dans la protection de l'enfant.

48. Pour promouvoir une justice adaptée aux besoins des enfants, un appui technique sera fourni, qui visera principalement à renforcer la justice pour mineurs et à trouver des peines de substitution à l'emprisonnement pour les enfants délinquants, à améliorer la formation des travailleurs sociaux, des policiers et des

magistrats appelés à s'occuper de ces enfants et à favoriser la création de services spécialisés qui mettent en pratique les principes de la justice réparatrice.

49. Le programme relatif à la **participation et à l'autonomisation des adolescents** continuera à aider le Ministère de l'éducation à améliorer la qualité de l'enseignement : a) en continuant à appuyer l'intégration des programmes d'initiation à la vie pratique dans le cursus scolaire, l'accent devant être mis à cet égard sur la formation des enseignants, l'élaboration de matériaux pédagogiques et la mobilisation des responsables politiques, des enseignants, des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes; b) en dynamisant le rôle des conseils d'élèves et des d'associations de parents d'élèves dans la prise des décisions afin d'améliorer le cadre scolaire, ce qui nécessitera de fournir des informations aux intéressés et de leur transmettre les compétences nécessaires.

50. On promouvra une bonne hygiène de vie chez les adolescents, en ce qui concerne notamment l'hygiène sexuelle, la santé procréative et le sida, dans le cadre de maisons de jeunes adaptées à leurs besoins, d'établissements scolaires et d'autres lieux publics. Les moyens d'action utilisés seront notamment l'éducation mutuelle et le sport. Les interventions auprès des adolescents non scolarisés qui risquent de devenir séropositifs ou toxicomanes seront pratiqués en coopération avec le programme national de lutte contre le sida et des ONG locales. On aidera à créer un environnement favorable à une bonne hygiène de vie chez les adolescents au moyen d'activités locales et de messages dans les médias à l'intention des parents, qui leur fourniront les informations nécessaires pour communiquer avec leurs enfants adolescents. L'UNICEF et ses partenaires encourageront la participation des entreprises et des médias.

51. Le programme aidera les adolescents à participer, pour qu'ils puissent influencer sur les décisions et les politiques à l'échelon national et infranational. Les activités menées à ce titre consisteront à suivre et à évaluer le Plan d'action national et à élaborer et mettre en œuvre certaines mesures dans les écoles et les municipalités en collaboration avec les conseils municipaux d'élèves et d'enfants. Incités à jouer un rôle de premier plan dans la planification, la réalisation et le suivi de projets de proximité destinés à améliorer les conditions d'existence, les adolescents pourront ainsi être les artisans du changement dans leur milieu.

52. Le programme de la Jordanie fera valoir l'intérêt que présentent des plans et des études d'impact fondés sur des faits en appuyant la réalisation d'une deuxième enquête nationale sur la jeunesse qui portera sur la santé, l'éducation, le sida, la participation des jeunes et les médias.

53. Alors que tous les programmes mentionnés ci-dessus comportent d'importants volets consacrés à la mobilisation en faveur de la politique sociale, le **programme de mobilisation et de partenariat en faveur des droits de l'enfant** comprend essentiellement les volets suivants : a) un volet consacré à l'information stratégique, qui visera à rassembler davantage d'informations clefs sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment sur la pauvreté chez les enfants et d'autres inégalités, ce qui nécessitera d'appuyer l'établissement de plans en faveur des pauvres, de combler les lacunes des données, d'analyser les facteurs qui menacent les droits de l'enfant ou leur portent atteinte et de rendre compte des conclusions de cette analyse pour que les décisions et les activités de mobilisation aient un fondement concret; b) un volet consacré à la mobilisation sociale, qui aura pour but de rassembler les partenaires pour qu'ils

réfléchissent ensemble aux questions intéressant l'enfance. Il s'agira, en tirant parti des atouts de chacun d'eux, de sensibiliser davantage aux dangers qui continuent de menacer les enfants et de renforcer les partenariats, notamment avec la presse, en faveur des enfants et des familles. Il s'agira aussi de mobiliser des ressources en faveur des enfants; c) un volet consacré aux activités de communication tendant à faire évoluer les mentalités, qui visera à renforcer les activités de ce type menées à l'appui de tous les programmes. On continuera, à cette fin, à rendre les partenaires publics, les ONG et d'autres acteurs de la société civile mieux à même de mener des activités de communication et des recherches en faveur des enfants en s'appuyant sur des faits concrets.

54. La **préparation aux situations d'urgence** fera partie intégrante de tous les programmes. Prévenir les catastrophes naturelles et anthropiques, intervenir lorsqu'il s'en produit et en atténuer les effets est l'un des résultats escomptés du programme de pays du PNUAD, qui se prête à une programmation onusienne conjointe. Il sera indispensable de suivre la situation des Iraquiens déplacés en Jordanie pour déterminer l'ampleur du dispositif d'intervention d'urgence de l'UNICEF et de l'ONU. Le plan de lutte contre la grippe aviaire fait partie des mesures prises conjointement par l'ONU et la Jordanie, et l'UNICEF aide le Gouvernement à définir et à appliquer un plan de communication sur la grippe aviaire destiné à faire évoluer les comportements.

55. La Jordanie fait partie des pays faisant l'objet du Programme de zone 2008-2009 pour les enfants et les femmes palestiniens en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne dans le territoire palestinien occupé, qui a été également présenté à la session annuelle de 2007 du Conseil d'administration (E/ICEF/2007/P/L.25).

56. **Les dépenses intersectorielles** serviront à financer les dépenses afférentes aux principaux responsables du programme.

Principaux partenariats

57. De par leur nature intersectorielle, la plupart des interventions appuyées par l'UNICEF nécessitent une collaboration étroite avec les ministères, les autres organismes des Nations Unies, les ONG, les associations locales et les organismes donateurs bilatéraux. Soucieuse de la cohérence de l'action de l'ONU, l'UNICEF participera avec d'autres organismes des Nations Unies à des programmes conjoints de suivi et d'évaluation, de préparation aux situations d'urgence et aux interventions en cas d'urgence. La lutte contre le sida sera menée en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et par l'intermédiaire du Groupe thématique des Nations Unies sur le sida. L'OMS est associée à la lutte contre la mortalité néonatale et le FNUAP comme le PNUD sont associés aux programmes en faveur des adolescents. Dans plusieurs domaines d'activité, tels que le développement du jeune enfant et la justice pour mineurs, des comités directeurs intersectoriels placés sous la présidence de responsables publics ont été créés.

58. Les autres principaux partenaires sont les enfants, les adolescents, les parents et les collectivités; cinq ministères (ceux de la santé, de l'éducation, du développement social, de la justice et des affaires religieuses), dont l'action est coordonnée par le Ministère de la planification et de la coopération internationale; les parlementaires; et la presse, les défenseurs des droits de l'enfant, la justice, la

police, le Conseil national des affaires familiales, les ONG (essentiellement nationales) et les associations locales.

59. Le Bureau de l'UNICEF en Jordanie a noué un solide partenariat avec S. M. la Reine Rania Al-Abdullah, nommée par l'UNICEF « Éminent défenseur des enfants » dans le monde. Ce partenariat consiste à appuyer des activités de sensibilisation stratégiques dans certains domaines, le plus souvent en coopération avec des ONG nationales et des fédérations d'organisations semi-publiques. L'antenne jordanienne de l'Université Johns Hopkins prêtera son concours à l'action qui sera menée pour faire évoluer les mentalités et l'Organisation caritative hachémite jordanienne sera un partenaire de premier plan dans la préparation aux interventions d'urgence.

60. Le plan de collecte de fonds au titre des ressources extrabudgétaires mettra l'accent sur des partenariats avec les bailleurs de fonds internationaux et bilatéraux. Les efforts visant à établir des liens avec le secteur privé se poursuivront.

Suivi, évaluation et administration du programme

61. Le suivi, la recherche et l'évaluation se feront dans le cadre du plan quinquennal et annuel intégré de suivi et d'évaluation, qui est rattaché à un plan analogue prévu dans le PNUAD. Le Département de la statistique s'attachera à rassembler davantage de données ventilées par sexe, âge et situation géographique dans des domaines clefs. La base de données *DevInfo* est un outil essentiel pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies.

62. Le suivi des résultats reposera sur les indicateurs clefs figurant dans la matrice de résultats jointe en annexe.

63. Des examens périodiques, notamment l'examen à mi-parcours du PNUAD, permettront aussi de suivre le déroulement du programme. Ils seront effectués à l'aide de méthodes axées sur les résultats et d'analyses périodiques des produits et des résultats avec les partenaires, à tous les échelons.

Tableau récapitulatif des résultats : Jordanie – programme de coopération de l'UNICEF pour la période 2008-2012

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
1. Survie et développement du jeune enfant	1.1 À l'horizon 2012, augmentation de 15 % du nombre de familles ayant adopté des pratiques appropriées pour favoriser le développement des enfants (Données de base de 2007 : 9 %)	Pourcentage de nourrissons de moins de 6 mois nourris exclusivement au sein Pourcentage de nourrissons dont l'allaitement est complété par une alimentation adaptée Pourcentage de parents qui font régulièrement la lecture à leurs enfants	Enquête démographique et sanitaire	Ministère de la santé, ONG	<i>Résultat escompté 1.1 du programme de pays du PNUAD</i> : Accroissement de la productivité et de l'autonomisation de la population (en particulier des femmes et des jeunes) et de la participation aux initiatives de développement local
	1.2 À l'horizon 2012, augmentation de 30 % des nourrissons et des enfants de moins de 5 ans dont s'occupent les services assurant une prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (Données de base de 2006 : 5 %)	Pourcentage de dispensaires mettant en pratique la méthode de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant et suivant le développement de l'enfant Pourcentage d'enfants dont s'occupent les services assurant une prise en charge intégrée des maladies de l'enfant Taux de mortalité néonatale	Dossiers du Ministère de la santé Dossiers du Ministère de la santé Enquête démographique et sanitaire	Dossiers du Ministère de la santé Dossiers du Ministère de la santé Enquête démographique et sanitaire	Ministère de la santé, OMS

Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF	Principaux résultats attendus dans ce domaine prioritaire	Principaux indicateurs de progrès	Moyens de vérification des résultats	Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération	Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :
2. Éducation de base et égalité des sexes	2.1 À l'horizon 2012, initiation à la vie pratique, dans le respect de l'égalité des sexes, de tous les enfants et adolescents scolarisés (Données de base actuelles : 20% des enfants scolarisés)	Pourcentage d'élèves bénéficiant de cours d'initiation à la vie pratique Pourcentage d'enseignants ayant été formés à donner ces cours	Dossiers du Ministère de l'éducation, dossiers scolaires Dossiers du Ministère de l'éducation, étude du milieu scolaire	Ministère de l'éducation, centres de formation des enseignants, universités	<i>Résultat escompté 1.4 du programme de pays du PNUAD</i> : Amélioration de la qualité de l'enseignement maternel, primaire et secondaire et généralisation de l'enseignement maternel hors du cadre scolaire <i>Objectif énoncé dans la résolution intitulée « Un monde digne des enfants »</i> : Assurer à tous un enseignement de qualité <i>OMD</i> : 2, 3 <i>Domaine d'intervention clef</i> : 3
	2.2 À l'horizon 2012, augmentation de 20 % de la participation des conseils d'élèves et des associations de parents d'élèves à la vie scolaire	Pourcentage d'écoles ayant à la fois un conseil d'élèves et une association de parents d'élèves (Données de base actuelles : 46 %) Pourcentage d'élèves qui se disent satisfaits de leur conseil d'élèves et de l'association de parents d'élèves	Dossiers du Ministère de l'éducation, étude sur le milieu scolaire	Ministère de l'éducation, ONG	
3. VIH/sida	3.1 Amélioration des connaissances et des comportements des adolescents (surtout de ceux faisant partie de groupes à risque), leur permettant d'avoir une bonne hygiène de vie et de se prémunir contre le VIH/sida et la toxicomanie	Pourcentage d'adolescents (garçons et filles) ayant des connaissances suffisantes et correctes sur le VIH/sida Pourcentage d'adolescents qui fument Nombre de parents d'adolescents disposant d'informations sur le développement et la participation des adolescents et sachant les favoriser	Enquêtes sur les connaissances, les comportements et les pratiques auprès d'un échantillon d'adolescents et de parents	Programme national de lutte contre le sida, Ministère de l'éducation, Conseil supérieur de la jeunesse, Ministère des affaires religieuses, ONUSIDA et coparrains, ONG, médias	<i>Résultat escompté 1.3 du programme de pays du PNUAD</i> : Amélioration de la qualité des services de santé infantile et de santé procréative et de l'accessibilité de ces services, l'accent devant être mis sur la santé maternelle, la promotion d'une bonne hygiène de vie et la prévention du VIH/sida <i>Objectif énoncé dans la résolution intitulée « Un monde digne des enfants »</i> : Promouvoir une bonne hygiène de vie et lutter contre le VIH/sida <i>OMD</i> : 6 <i>Domaine d'intervention clef</i> : 3

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
4. Protection de l'enfant : prévenir et combattre la violence	4.1 Augmentation de 30 % du nombre des enfants pris en charge par les services du système de santé chargés du dépistage et de l'orientation des enfants maltraités (Données de base de 2006 : 1 %)	Nombre de cas de maltraitance dépistés Nombre d'enfants maltraités placés sous protection	Dossiers du Ministère de la santé	Ministère de la santé, Département de la protection de la famille	<i>Résultats escompté 1.3 du programme de pays du PNUAD</i> : Amélioration de la qualité des services de santé infantile et de santé procréative et de l'accessibilité de ces services, l'accent devant être mis sur la santé maternelle, la promotion d'une bonne hygiène de vie et la prévention du VIH/sida
	4.2 25 % des enfants délinquants bénéficient de mesures de justice réparatrice et sont réinsérés dans leur famille et leur milieu (Données de base de 2006 : 160 sur 5 500)	Pourcentage d'enfants délinquants bénéficiant d'une peine non privative de liberté	Ministère du développement social, Département de la protection de la famille et archives judiciaires	Ministère du développement social, Département de la protection de la famille et tribunaux	<i>Résultat escompté 2.1</i> : Renforcement des capacités nationales pour ce qui est de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, d'en suivre la situation et de rendre compte de celle-ci <i>Résolution intitulée « Un monde digne des enfants »</i> : Protéger les enfants de la maltraitance, de l'exploitation et de la violence <i>OMD</i> : Déclaration du Millénaire, Section VI <i>Domaines d'intervention clefs</i> : 1, 2, 4
5. Mobilisation politique et partenariats en faveur des droits de l'enfant	5.1 Mise à jour et utilisation des informations et données stratégiques permettant de suivre les progrès dans le domaine des droits de l'enfant et d'en rendre compte	Pourcentage d'indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs énoncés dans la résolution intitulée « Un monde digne des enfants » pour lesquels on dispose de données ventilées en temps utile Mise à jour de la base de données <i>DevInfo</i> et utilisation de celle-ci aux fins de la planification et du suivi à l'échelon local	Base de données <i>DevInfo</i> sur la Jordanie	Ministère de la planification et de la coopération internationale, Département de la statistique, ministères responsables, Conseil national des affaires familiales, Conseil supérieur de la jeunesse, organismes des Nations Unies	<i>Résultat escompté 1.1 du programme de pays du PNUAD</i> : Accroissement de la productivité et de l'autonomisation de la population (en particulier des femmes et jeunes) et de sa participation aux initiatives de développement local

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine prioritaire</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programmes de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
	5.2 Plus grande mobilisation de ressources et plus grand nombre de partenariats en faveur des enfants grâce à un dialogue sur les politiques et à des activités de mobilisation fondés sur les faits	Élaboration et mise en œuvre de grandes initiatives politiques et médiatiques Montant des ressources mobilisées, par catégorie	Archives des projets	Médias, décideurs, Amis des enfants jordaniens, ministères concernés et organisations non gouvernementales Donateurs	<i>Résultat escompté 1.2 :</i> Accroissement de la capacité du Gouvernement de concevoir et de mettre en œuvre des politiques et plans de lutte contre la pauvreté qui privilégient la concertation, se fondent sur les faits et soient soucieux de l'égalité des sexes
	5.3 Accroissement de la participation des adolescents à l'élaboration des politiques qui les concernent et à la mise en œuvre des programmes à l'échelon local, infranational et national	Dispositifs mis en place à tous les niveaux pour institutionnaliser la participation des adolescents Nombre et pourcentage d'adolescents qui fréquentent des maisons de la jeunesse, des salles omnisports et des centres culturels	Enquête nationale sur la jeunesse prévue en 2012 Rapports des partenaires	Conseil national des affaires familiales, Conseil supérieur de la jeunesse, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé, municipalités et ONG	<i>Résultat escompté 2.1 :</i> Renforcement des capacités nationales pour ce qui est de protéger et de promouvoir les droits de l'homme, d'en suivre la situation et de rendre compte de celle-ci <i>Objectifs énoncés dans la résolution intitulée « Un monde digne des enfants » :</i> transversaux
	5.4 Alignement des politiques et des cadres juridiques sur les normes internationales*	Pourcentage des lois concernées qui sont révisées	Dossiers parlementaires Archives de projet	Conseil national des affaires familiales, Parlement, Centre national pour les droits de l'homme, Département de la statistique, et Ministère du développement social	<i>OMD :</i> 8, tous <i>Domaines d'intervention clefs :</i> 1, 2, 3, 4

* Concernant l'âge minimum de la responsabilité pénale, l'âge au mariage, la nationalité des enfants, les mesures de justice réparatrice et le renforcement de la protection des enfants maltraités.